

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le premier décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : MARTY Paul, Joselyne EVANNO, David MARRE, Marie-Christine ANGEVIN, Nathalie PRADELS, Francine MAIA, Pierre MAUREL, Fernand CANTAGREL, Marie-Anne BALLIEU, Caroline MERIOT, Pascal WILLEMS, Jérôme JASON

Absent : Thierry VERGNES, Jean MONTAT

Procuration : Jean MONTAT à Joselyne EVANNO

Secrétaire de séance : Joselyne EVANNO

ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 17 novembre est adopté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE BUDGTAIRE N° 1-2020

Le maire propose de prendre une décision modificative sur le budget annexe du service assainissement afin d'inscrire les dépenses liées aux travaux du CD en traverse.

- Après délibération la décision modificative est adoptée à l'unanimité

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315-26 : RESEAUX RD905-BOURG		105 400.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		105 400.00 €		
R 1641 : Emprunts en euro				105 400.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				105 400.00 €
Total		105 400.00 €		105 400.00 €
Total Général		105 400.00 €		105 400.00 €

Signataires :

BOULANGERIE

Le maire présente au conseil un résumé de la situation concernant la boulangerie. Il précise qu'une visite des locaux a été réalisée.

Une proposition d'achat des murs, appartenant à la SCI Amandine Boizot et Mathieu Letellier a été acceptée. Ainsi l'achat du matériel de la boulangerie peut être envisagé.

Le maire propose au conseil d'acheter les murs de la boulangerie et le matériel. Une décision modificative sera prise pour inscrire les crédits au budget 2020.

- Après discussion, le conseil accepte cette proposition à l'unanimité et donne délégation au maire pour effectuer les démarches nécessaires

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3-2020 :

Le maire propose de prendre une 3^{ème} décision modificative sur le budget principal concernant le projet d'achat de du bâtiment de la boulangerie avec le matériel.

- Après délibération la décision modificative est adoptée à l'unanimité

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2132-587 : BOULANGERIE		150 000.00 €		
D 2158-587 : BOULANGERIE		50 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		200 000.00 €		
D 2315-563 : CD EN TRAVERSE BOURG CENTRE	200 000.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	200 000.00 €			
R 2158-587 : BOULANGERIE				0.00 €
TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles				0.00 €
Total	200 000.00 €	200 000.00 €		0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Adressage :

Le maire rappelle au conseil le projet d'adressage de la commune. Il précise qu'une première réunion est programmée avec le SMICA, en présence du conseil. Il sera nécessaire de créer une commission « Adressage » pour mener à bien cette opération qui va s'étaler sur une année.

Déchetterie :

Caroline Mériot présente au conseil des documents élaborés par la communauté de communes et concernant la déchetterie.